

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 10 avril 2017

Délibération n° 2017 – 10/04/2017 – 4

*Avis sur la nomination du Directeur du Service commun de
formations continue et par alternance (SEFCA)*

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU les statuts du Service commun de formations continue et par alternance (SEFCA),
notamment l'article 4, approuvés par le Conseil d'administration du 13 décembre 2016

Après en avoir délibéré

le conseil d'administration

Approuve avec 26 voix pour, 2 abstentions :

**la nomination de Madame Evelyne METAIS au poste de Directrice du Service commun
de formations continue et par alternance (SEFCA).**

Dijon, le 11 avril 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONMIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement